



**CITY OF / VILLE DE
BATHURST**

POLICY

TITLE: GRANTS TO SPECIFIED ORGANIZATIONS, COMMITTEES; COMMISSIONS, YOUTH SPORTS GROUPS AND COMMUNITY EVENTS GROUPS.

Policy No. **1989-17**
AUTHORITY: City Council
EFFECTIVE DATE: November 28, 1989
Supersedes:

APPROVAL: City Council
AMENDED:..... June 20, 1994; March 17, 2014

POLICY STATEMENT:

Criteria for the awarding of grants to specified organizations, committees; commissions, youth sports groups and community events groups. Any organization receiving a grant (cash, services or facility rentals) greater than \$2500.00 shall have Council representation on the Board of Directors if so requested by Council.

PROCEDURES:

1. Prior to December each organization shall, before being allocated funds, provide Council with a written report outlining its programs and its objectives for the years for which funds are being sought.
2. Before Council will consider such requests on an annual basis each organization must submit its financial statement, prior to December 15 of that year.
3. Council each year may set aside at budget a sum of

POLITIQUE

TITRE: OCTROI DE SUBVENTIONS À CERTAINS ORGANISMES, COMITÉS, COMMISSIONS, GROUPES SPORTS-JEUNESSE ET ORGANISATEURS D'ÉVÉNEMENTS COMMUNAUTAIRES.

Politique n°: **1989-17**
AUTORISATION: Conseil municipal
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 28 novembre 1989
Remplace:

APPROBATION: Conseil municipal
DATE DE RÉVISION: .20 juin 1994; le 17 mars 2014

ÉNONCÉ DE POLITIQUE:

Critère pour l'octroi de subventions à certains organismes, comités, commissions, groupes sports-jeunesse et organisateurs d'événements communautaires : si le conseil municipal en fait la demande, tout organisme bénéficiant d'une subvention de plus de 2 500 \$ (argent comptant, services ou location d'installations) devra réserver un siège sur son conseil d'administration pour un représentant du conseil municipal.

PROCÉDURES:

1. Avant le mois de décembre de chaque année et avant l'octroi des subventions, chaque organisme doit soumettre au conseil municipal un rapport écrit détaillant ses programmes et ses objectifs pour les années qui font l'objet de la demande de subvention(s).
2. Chaque année, avant le 15 décembre et avant que le conseil municipal n'entreprenne l'étude de sa demande, chaque organisme doit soumettre son rapport financier.
3. Chaque année, lors de la planification du budget, le

money for the operation of specific organizations; committees; commissions and youth sports groups and community events groups.

4. The youths involved in City organizations engaged in sports shall be 18 years of age and under and the organization a current member of a Provincial or National organization which implements the Provincial and National Standards.

5. For new Commissions or Committees where the City of Bathurst is the largest funding source of all municipalities involved in the Commission or Committee, the City shall request a minimum of one elected official on the Board of Directors. The City Manager shall appoint a member of the administration to act as a resource person to the elected officials, when necessary.

6. Where it is apparent that a Commission or Committee, due to limitation in funding or operations cannot afford regular accounting or financial services, the City may provide such services and advice given the availability of resources to do so. A corresponding fee will be charged to such Commission or Committee.

7. Each Commission or Committee shall make an quarterly annual operational and financial report to Council.

conseil municipal peut affecter des sommes d'argent à l'opération de certains organismes, comités, commissions, groupes sports-jeunesse et organisateurs d'événements communautaires.

4. Les jeunes impliqués dans les organismes sportifs subventionnés par la Ville seront âgés de 18 ans ou moins et l'organisme lui-même doit être membre en règle d'un organisme provincial ou national opérant selon les normes établies par la province ou le gouvernement fédéral.

5. En ce qui concerne des commissions ou des comités instaurés récemment et pour lesquels la Ville de Bathurst est le partenaire financier le plus important parmi les municipalités participant à ces commissions ou à ces comités, la Ville demandera qu'au moins un des sièges du conseil d'administration soit occupé par un élu de la Ville. Le directeur municipal nommera un membre de son administration qui servira au besoin de personne-ressource pour les représentants élus.

6. Lorsque, à cause de limitations imposées par son budget ou par ses opérations, il est évident qu'un comité ou une commission ne peut faire appel à des firmes de services financiers ou des firmes comptables, la Ville peut, selon la disponibilité de son personnel, fournir de tels services et conseils. De tels comités ou commissions seront facturés pour les frais correspondant à ce service.

7. Chaque commission ou comité devra soumettre un rapport opérationnel et financier annuel au conseil municipal.

This Policy will be posted on the City of Bathurst Website.

Cette politique sera affichée sur le site Web de la Ville de Bathurst.